

Compte rendu de la séance du vendredi 16 décembre 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Pascal AUDABRAM,
Jacqueline SAINTE-CROIX, Pascal PIETRI, Jean-Luc CONTACOLLI

Absents :

Représenté : Laurent BALAGUE

Excusés :

Ordre du jour:

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 novembre 2022

2/ Réalisation du logement communal de Soum

Questions diverses :

– Vœux 2023

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du

Délibérations du conseil:

Approbation de la réfection du logement communal et de son mode de financement (DE 2022_026)

Monsieur le Maire expose que ce projet proposé pour cette année n'a pas obtenu toutes les subventions sollicitées. Nous avons reçu les notifications de la Région (8000€), du SDE 09 (5653 €) et du Département début janvier pour 7650 €.

Mais il nous manque l'essentiel : les subventions de l'État au titre de la DETR et de la DSIL pour un montant de 47681,8 €. Nous avons reçu dernièrement la sous-préfète que nous avons sollicitée face au silence du service instructeur sur ce projet : cette dernière s'est montrée très favorable à cette opération et nous incite donc à le déposer une nouvelle fois. Notre projet n'a pas été jugé prioritaire cette année mais devrait l'être pour 2023. Si c'est le cas, nous recevrons la totalité du montant des aides demandées.

Aussi nous avons recontacté l'entreprise Couserans Construction qui a actualisé le devis et estime aujourd'hui ces travaux à 99981,01 € HT.

Le plan de financement se présente ainsi :

ETAT	DETR	11 000,00 €	11,00%
	DSIL	47 681,80 €	47,69%
REGION	« Habitat et Logement »	8 000,00 €	8,00%
Département	Dame Saud	7 650,00 €	7,65%

AUTRE	SDE 09	5 653,00 €	5,65%
AUTOFINANCEMENT		19 996,21 €	20,01%
TOTAL		99 981,01 €	100,00%

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
PREND NOTE que les travaux sont estimés à 99981,01 € HT,
APPROUVE le plan de financement tel que prévu ci-dessus,
SOLLICITE une subvention au titre de la DETR et de la DSIL,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Question diverse:

Organisation des vœux du Maire suivis de la galette le 29 janvier à 15h.